

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 29 janvier 2024****2024 - 015****NOMBRE DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **22**

Date de la convocation : **23/01/2024**Date d'affichage : **23/01/2024**

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR LA CESSION D'UN TERRAIN ROUTE DE LA CHINE**

CONSIDERANT que par délibération n°008-2022 daté du 11 janvier 2022, le conseil municipal exerçait son droit de préemption urbain DPU pour l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 742 « ancien bâtiment de maintenance de La Poste »,

CONSIDERANT que par délibération n°134-2022 daté du 26 septembre 2022, le conseil municipal autorisait M. le Maire à solliciter des géomètres pour procéder à une division foncière et continuer les tractations auprès d'acteurs publics et privés,

CONSIDERANT qu'à l'issue de différents échanges M. le Maire a été sollicité par les représentants de l'ADIL 40 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Landes) pour engager toutes tractations tendant à préparer un sous-seing privé pour la cession / acquisition de la parcelle cadastrée AB 1491 d'une superficie de 976 m²,



VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 05 janvier 2024 « la valeur minimale de vente sans justification particulière à 66 000 € »,

OUI le rapporteur et les membres de l'assemblée invités à s'exprimer,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AB 1491 d'une superficie de 976 m² pour un montant de 66 000 € net vendeur,

CONFIE à l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX de la rédaction de l'acte de revente entre la Commune et le porteur de projet,

PRECISE que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur,

CHARGE M. le Maire, en ce qui concerne la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **1^{er} février 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21 (M. Henri BÉDAT ne prend pas part au vote)
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024015
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).